



www.auhautdelagoutte.fr

info@auhautdelagoutte.fr

CONTRAT DE LOCATION D'UNE MAISON DE VACANCES

Il est conclu entre le locataire :

Nom / Prénom :

Adresse :

Tél. / Gsm Email :

Et le propriétaire :

Mario & Jacqueline MATHONET-MICHEL
Steinbach 50 - B-4950 WAIMES

Email : info@auhautdelagoutte.fr

Tél.: 0032 (0)80 678 316 / 0032 (0)494 70 66 57 / 0032 (0)493 09 90 90

Un bail de location pour la maison de vacances « Au Haut de la Goutte » située à

F - 88520 Ban de Laveline, n°42 Vélupaire

pour la période du/...../201.... (.....h.) au/...../201.... (.....h.)

et dont le prix est fixé à €.

Nombre de personnes : adultes,

..... enfants,

..... bébés (0-2 ans)

Animaux ?

Réservation: veuillez compléter le formulaire « pour réserver » que vous trouverez à la page « contact et réservation » de notre site et nous l'envoyer par mail.

Païement : un acompte de **300€** est demandé à la réservation et confirme celle-ci.
Il est à verser sur notre compte bancaire dans la semaine.

IBAN: BE53 3630 7869 7453 BIC: BBRUBEBB

Dès réception de cet acompte, vous recevrez par mail une **confirmation de réservation**. En aucun cas, l'acompte n'est remboursé.

Le solde de la location, est à verser sur le compte **2 semaines avant le début du séjour**.

Une caution de 1000€ vous est également demandée (à verser sur le compte en même temps que le solde du loyer) et est reversée sur votre compte bancaire endéans les deux semaines après la fin du séjour, déduction faite des dégradations/dégâts éventuels ou objets manquants.

La capacité d'accueil maximale de la maison est de 10 personnes et 2 bébés.

Aucune personne supplémentaire n'est autorisée.

Le prix comprend:

Le ménage final, pour autant que la maison soit en ordre lors de votre départ, la vaisselle lavée et rangée, les appareils à raclette, wok, barbecue nettoyés, les poubelles vidées et les ordures correctement triées : les plastics, métaux, papiers/cartons dans le sac jaune mis à disposition, les déchets résiduels dans le sac ordinaire et les bocaux/bouteilles en verre dans le contenant prévu à cet effet.

Le linge de lit (tous les lits sont faits à votre arrivée), nous vous demandons, avant votre départ, d'enlever les draps, taies et housses de couettes des lits utilisés et de les déposer dans la buanderie.

Les torchons de cuisine, les sets de tables et les produits de première nécessité (farine, sucre, sel, épices, huile, vinaigre, filtres à café...)

Les consommations d'eau (sans gaspillage inutile...)

Un forfait électricité. La maison est chauffée par géothermie. Merci de veillez à ne pas surchauffer la maison, à fermer les volets pour les nuits d'hiver et à utiliser au maximum les heures creuses pour le lave-vaisselle, le lave-linge et le séchoir.

Le cas échéant, une surconsommation pourrait être déduite de la caution.

Assurance : Le locataire certifie être couvert par une assurance contre les risques locatifs, avec extension villégiature.

Consignes de fonctionnement :

Nous vous prions de prendre connaissance du règlement intérieur mis à votre disposition à votre arrivée et d'en respecter toutes les consignes.

Piscine : la piscine est couverte par un volet électrique que seuls les adultes sont autorisés à ouvrir et refermer, et qui doit rester fermé en dehors des périodes de baignade. Elle se trouve dans une pièce qui ferme à clé et sa surveillance est sous l'entière responsabilité du locataire, surtout en ce qui concerne les jeunes enfants.

Le propriétaire décline toute responsabilité en cas d'accident.

Location non-fumeurs. Les fumeurs sont toutefois les bienvenus, mais il leur est demandé de ne pas fumer à l'intérieur de la maison et de ne pas jeter les mégots à l'extérieur.

Animaux : Les chiens sont acceptés (maximum 2) uniquement s'ils sont signalés au moment de la réservation et sous les conditions suivantes :

- ils ne peuvent monter ni sur les fauteuils ni sur les lits,
- ils ne peuvent en aucun cas rester seuls dans la maison,
- par mesure d'hygiène, ils ne sont bien entendu pas autorisés à pénétrer dans l'espace piscine,
- nous exigeons que vous ramassiez les déjections qu'ils pourraient "oublier" dans le jardin... car des enfants y jouent... !!

Le locataire s'engage à occuper les lieux en « bon père de famille », à respecter les consignes et ne pas occasionner de troubles de voisinage ni tapages nocturnes.

Notre maison est principalement conçue pour accueillir des familles. **Les groupes de jeunes, l'organisation des fêtes d'étudiants, d'enterrement de vie de garçon ... y sont interdits !**

Fait àle

Signature du locataire,